



Ravalement de façade dans un immeuble

Par **cindoche74**, le **14/06/2008** à **21:30**

Bonjour,
Actuellement propriétaire d'un appartement je me vois confronté au ravalement de façade.
Mon syndicat a lancé un appel de fond en prévision de ces travaux à hauteur de 50% de la somme total due (tenant compte bien sur des côtes de part de chacun)
Ma question est de savoir le pourcentage maximum exigible par ces derniers (une information m'ait parvenue disant qu'ils ne pouvaient excéder 30%)
Merci d'avance de votre réponse.
Cordialement
Mme LEPRODHOMME

Par **saladine**, le **16/06/2008** à **17:28**

bonjour,
un syndic fait ce qu'on lui a demandé de faire en AG.
il faut vous reporter à l'AG qui a voté les travaux de façade qui doit avoir également prévu le montant des appels de fonds et la date de leur exigibilité.
à défaut, le syndic fait au mieux. 50% n'est pas un montant déraisonnable.
cdlt